



CONSULTATION SUR DEVIS

TRAVAUX DE FAUCHE DE LANDE SUR LES ESPACES NATURELS DOMAINE DE MENEZ-MEUR Année 2019

DESCRIPTION DE LA MISSION

Les travaux de fauche de landes sur les espaces naturels seront à réaliser sur le domaine de Menez Meur, propriété du Conseil départemental du Finistère, gérée par le Parc naturel régional d'Armorique, maître d'ouvrage des travaux d'espaces naturels dans le domaine.

L'entrepreneur est réputé avoir pleine et entière connaissance des lieux et de leur vocation (ouverture au public), de la fragilité naturelle du site, de la consistance des travaux, des difficultés d'accès aux espaces et de l'état du terrain (présence possible de blocs rocheux).

La consultation concerne la fauche de lande avec exportation.

Le prestataire proposera un coût de fauche avec exportation, comprenant la confection des balles rondes en 1.50 mètres de diamètre.

Cette année, la fauche concerne 9 à 10 hectares répartis sur 6 parcelles.

Spécifications techniques particulière sur le site de Menez-Meur :

- Remarques générales

Pour l'ensemble des travaux, il sera exigé de l'entrepreneur :

- le strict respect du plan d'aménagement ;
- la sécurité du chantier par sa viabilisation ;
- la mise en sécurité des agents réalisant les interventions ;
- la présence d'un extincteur avec les agents réalisant les interventions (dans la cabine) ;
- la parfaite qualité de la mise en œuvre ;
- la parfaite finition du chantier ;
- le respect du milieu naturel ;
- le nettoyage et la restauration du site après réalisation des travaux.

Le candidat devra mentionner le délai d'intervention et la durée de réalisation des travaux selon un planning prévisionnel.

- Etat initial / Remise en état après travaux

Une visite de reconnaissance de l'intervention et des voies d'accès aux parcelles sera réalisée avec un représentant technique de la maîtrise d'ouvrage avant intervention et vaudra état des lieux avant travaux.

L'entrepreneur sera tenu responsable de toutes dégradations causées aux allées, routes, chemins, clôtures et installations, liés à l'exécution des travaux. Celui-ci sera tenu de remettre en l'état initial les différents ouvrages et fournir, si nécessaire, les divers matériels et matériaux nécessaires à cette remise en état.

- **Organisation du chantier**

Le prestataire prendra toutes les mesures de sécurité et de signalisation nécessitées par les travaux. La signalisation des chantiers s'effectuera sous contrôle des services du PNRA. En période d'ouverture du domaine au public, des panneaux de chantier, fournis par l'entreprise, devront être placés à l'issue des chantiers afin d'informer les visiteurs de la nature des travaux et d'en interdire les accès. Le maître d'ouvrage pourra, en cas de risque incendie ou de forte intempérie, stopper temporairement les travaux.

- **Contrôle des travaux**

L'entrepreneur fera connaître les personnes responsables à prévenir en cas de besoin et indiquera les moyens de les joindre. Pendant toute la durée de l'intervention sur le terrain, les entrepreneurs devront affecter à la direction des travaux une personne responsable et compétente.

La qualité du travail et le respect du cahier des charges seront contrôlés par le maître d'ouvrage. En cas de discordance entre le travail réalisé et les prestations demandées, il pourra être demandé de repasser sur les zones travaillées afin de lever les réserves.

- **Période d'intervention :**

La fauche de lande sera réalisée au plus tôt le 1^{er} août et au plus tard le 31 septembre. Les conditions météorologiques devront être bonnes afin que la litière récoltée soit de bonne qualité. Enfin, il est demandé à l'entreprise de disposer d'un extincteur, la lande étant un milieu fortement inflammable en période sèche.

ATTRIBUTION

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, selon les critères pondérés de la manière suivante :

- 1) Coût de la prestation : 40 %
- 2) Valeur technique : 60 %

La valeur technique est décomposée en 3 sous-critères :

- Moyens matériels affectés aux travaux : 25 points / 60
- Moyens humains affectés aux travaux : 10 points / 60
- Références de – 3ans sur chantiers similaires : 15 points / 60
- Planning d'intervention : 10 points / 60

Les candidats sont avertis que le PNRA attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera retenue.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Un devis détaillé
- Une note méthodologique présentant les moyens mis en œuvre à la réalisation de la prestation (compétences humaine et technique en espaces naturels, matériels utilisés, références)
- Planning d'intervention

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement interviendra après réception des travaux par le PNRA pour le 1^{er} octobre 2019.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

- Par courrier en recommandé
- Par dépôt contre récépissé

Date limite de remise des offres : mercredi 12 juin 2019 – heure limite de dépôt : 12 heures
Dossier à adresser à Mme La Présidente du PNRA, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU

CONTACTS :

Technique : Mme Harmonie COROLLER

harmonie.coroller@pnr-armorique.fr

Administratif : Mme Marie-Josée LEZENVEN

marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr